

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION

Ghibli & Wirbel considère que l'obtention du plus haut degré de satisfaction du client est l'objectif fondamental à poursuivre afin de maintenir et d'accroître son niveau de compétitivité par rapport à la meilleure concurrence : cela signifie offrir, dans le respect des obligations légales et des réglementations contraignantes, des produits et des services présentant des caractéristiques techniques et qualitatives d'excellence afin de répondre avec le plus grand professionnalisme aux besoins du client.

Ghibli & Wirbel a choisi de poursuivre ces objectifs en s'appuyant sur des méthodologies et des outils intégrés dans un système de gestion qui comprend des exigences en matière d'éthique, d'environnement et de qualité. En particulier, ce document souligne l'engagement formel de la direction à respecter les exigences environnementales de la norme UNI EN ISO 14001:2015.

Une gestion attentive des ressources humaines, assortie de stratégies de motivation, de formation, d'entraînement et de sensibilisation, est le principal moyen d'accroître les compétences du personnel et la culture environnementale, ainsi que d'instaurer un climat de coopération efficace entre toutes les fonctions de l'entreprise (y compris les clients et les fournisseurs).

La direction de Ghibli & Wirbel s'engage à poursuivre les objectifs du Système de Management Environnemental, et en particulier à :

- Se conformer à la législation, aux réglementations et règlements en vigueur et aux autres exigences signées par l'organisation qui concernent ses aspects et impacts environnementaux ;
- Publier la politique environnementale, la réexaminer pour s'assurer qu'elle reste adaptée et la mettre à jour en fonction des objectifs et des stratégies de l'entreprise ;
- Veiller à ce que la politique environnementale soit diffusée, comprise et mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation et à tous ceux qui travaillent au nom de Ghibli & Wirbel, disponible à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation ;
- Mettre en œuvre le contenu des documents du Système de Management Environnemental, ainsi que les pratiques correctes, sensibiliser non seulement les membres de l'entreprise, mais aussi les clients et les fournisseurs aux questions environnementales, faire connaître les objectifs et les cibles en matière d'amélioration continue et de prévention de la pollution ;
- Développer le système de gestion, structuré selon une approche processus et une réflexion basée sur les risques et intégré aux processus d'entreprise de l'organisation.
- Vérifier périodiquement, lors de la revue de direction, l'efficacité du système de gestion, en promouvant des actions d'amélioration afin d'accroître le niveau de satisfaction des objectifs et cibles environnementaux de l'entreprise, également par le biais d'une analyse des risques et des opportunités.
- Améliorer en permanence les performances environnementales de l'organisation.
- Prévenir la pollution sous toutes ses formes.
- Réduire la consommation tant au niveau de la conception et de la construction des produits que de leur utilisation au cours de leur cycle de vie.

Les objectifs et les indicateurs de suivi sont définis chaque année lors de la revue de direction.

Dorno, 05/06/2023

GHIBLI & WIRBEL S.p.A.
Sede legale:
Via Enrico Fermi, 43 - 37136 Verona (VR) - Italy
Sede operativa ed amministrativa:
Via Circonvallazione, 5 - 27020 Dorno (PV) - Italy

Capitale Sociale i. v. € 7.000.000,00
C.C.I.A.A. VR n. 453143
N. Iscr. Registro AEE: IT08020000002074
Cod. Fisc. e Part. IVA 03976160287

T. +39 0382 848811
F. +39 0382 848849
Mail: info@ghibliwirbel.com
PEC: ghibliwirbel@pec.it

WWW.GHIBLIWIRBEL.COM



RIELLO INDUSTRIES GROUP